

**M. Blenkarn:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de m'être écarté du sujet. Dans mes remarques préliminaires je voulais féliciter le comité pour son excellent travail. Je pense que toute la Chambre devrait en féliciter le comité. En ce qui concerne les amendements que nous étudions, j'estime que le NPD se repent un peu tard. Il s'est soudain rendu compte que sa principale source de financement était les syndicats internationaux.

**M. Howard:** Foutaise!

**M. Blenkarn:** Ces syndicats ont leurs sièges sociaux aux États-Unis. Le sous-amendement va un peu plus loin et fait allusion à des syndicats qui ont des bureaux au Canada. Monsieur l'Orateur, là où se trouve la succursale importe peu. Nous parlons de sièges sociaux. L'intention de l'amendement est claire et je me réjouis de ce repentir à l'article de la mort. Le NPD déclare maintenant qu'il ne comptera plus sur des fonds arrachés de force à des ouvriers étrangers et Canadiens et servant aux directeurs des organisateurs syndicaux responsables en grande partie du fait qu'un organisme étranger exige qu'une influence politique se fasse sentir au delà de ses frontières.

● (1740)

**M. Peters:** Maintenant, nous allons utiliser les deniers publics.

**M. Blenkarn:** Je tiens donc à louer l'esprit qui a inspiré cet amendement. Toutefois, je trains que le motionnaire ne comprenne pas vraiment la nature du bill tel qu'il nous a été retourné par le comité. Aux termes du bill, on prévoit des stimulants financiers pour les particuliers qui contribuent aux campagnes électorales. Il ne devrait plus être nécessaire pour de grosses entreprises et des syndicats internationaux de financer des partis politiques. Le parti libéral a évidemment bénéficié d'un financement international. Il envoie même ses argentiers percevoir des cotisations outre-frontière.

**M. Brewin:** Vous en faites tout autant et vous le savez bien.

**M. Blenkarn:** Ces vastes organisations de souscriptions que nous avons connues par le passé ne seront plus nécessaires. En étudiant le bill, le député devrait se rendre compte qu'il y a une déduction fiscale de \$75 pour chaque \$100 contribués et ainsi de suite jusqu'à \$1,500 en dons personnels. Nous ne devrions plus avoir à nous soucier du contrôle étranger dans le secteur du financement des élections.

L'amendement n'est pas vraiment nécessaire. Je suis certain que, si le leader du gouvernement à la Chambre avait fait un peu plus d'efforts dans ses négociations avec les motionnaires des amendements, ces derniers se seraient rendu compte que les amendements ne sont plus nécessaires depuis les longues séances du comité. Certains des amendements proposés ont été discutés en partie au comité. Malheureusement, les motionnaires du présent amendement n'y étaient pas et ne comprennent donc pas comment toute la nature du financement des élections avait été révisée grâce à l'excellent travail du leader du gouvernement à la Chambre et du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) au comité. Si ces derniers voulaient bien parler au député de Timiskaming (M. Peters) et aux autres qui ont proposé ces amendements, je suis certain qu'ils verraient que le bill sous sa forme actuelle et les amendements et les changements que le comité a pu apporter après de très longues heures de séance rendent

### Dépenses d'élection

ces amendements inutiles. Malheureusement, il n'y a pas eu de consultation semblable. Si on essayait de faire accepter et de faire comprendre au député de Timiskaming et au député d'Assiniboia (M. Knight) la teneur du bill dont le comité a fait rapport à la Chambre, ils verraient très vite que cet amendement en particulier est superflu.

J'aimerais parler maintenant du sous-amendement. Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre et prendre plus de temps que nécessaire, ce qui est injuste. D'ordinaire, ces problèmes peuvent se résoudre par la compréhension et par voie de négociations. Cependant, dans ce cas-ci, nous abordons le problème de la définition d'un Canadien. C'est là un des problèmes qui se sont posés pour de nombreuses mesures législatives dont la Chambre a été saisie. Prenons le cas des personnes qui ont un statut d'immigrant reçu. Leur faudrait-il avoir un statut d'immigrant reçu et ne jamais faire une demande de citoyenneté ou avoir un statut d'immigrant reçu pendant six ans et, si elles ne font pas de demande de citoyenneté, être considérées comme étrangères?

Ce problème se posait au sujet du bill C-132 que nous avons étudié il y a quelque temps. Il y a également la question du partage du capital d'une société, 50 p. 100 des actions donnant droit de vote. Les députés se rappelleront qu'en étudiant le bill C-132, nous avions dit qu'il s'agissait de contrôle et non pas d'une question de pourcentage d'actions. Nous avons étudié cette question de façon assez détaillée. Le bill devrait peut-être préciser la nature des fonds. A mon avis, peu importe qu'il s'agisse de devises canadiennes ou non. Je pense que ce sont là les seules devises qui peuvent être données à un parti politique. Cependant, il y a ce terrible problème dans le cas du financement des élections, et cet amendement et ce sous-amendement nous demandent encore une fois de définir ce qui est Canadien et ce qui ne l'est pas. Franchement, j'en ai assez des mesures législatives qui cherchent à définir de façon précise dans quelle mesure un Canadien est réellement un Canadien.

Ce problème se pose relativement à la loi électorale. Il y a des Canadiens qui, comme mon père, sont ici au pays depuis presque leur naissance. Mon père est venu d'Angleterre à l'âge de quatre ans. Cela se passait bien avant 1947. C'était en 1904, pour être précis. Il lui faudra prouver qu'il est Canadien. C'est quelque peu disgracieux. C'est l'un des problèmes auquel notre gouvernement devra encore faire face. Les gens doivent toujours prouver qu'ils sont Canadiens. Cet amendement n'est pas nécessaire. Le comité a soigneusement analysé le genre de financement requis pour des élections. Il a établi d'excellentes modalités en vertu desquelles les dépenses électorales peuvent être déduites. La nécessité d'un financement considérable de la part des compagnies ou des syndicats étrangers se trouvera supprimée.

Je félicite encore une fois les membres du NPD qui ont réduit ces amendements à un repentir de dernière heure, en disant qu'ils n'auront plus besoin de compter sur l'argent étranger pour défendre leur cause au Canada. L'amendement au bill à l'étude présenté à la Chambre par le comité n'est plus nécessaire à mon avis, il est superflu.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je suis de plus en plus étonné des volte-face du parti conservateur au sujet de cette question. Hier soir, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a posé une question au sujet des amendements. La question de son imprécision a été soulevée en comité par le député de Victoria (M. McKinnon) et d'autres membres du parti conservateur. Le député ne comprenait pas comment ils pouvaient appuyer un tel